

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2023 / 4 / 5REGULARISATION
DE SUR-
AMORTISSEMENTS
SUR
IMMOBILISATIONSDATE DE CONVOCATION
24 Mai 2023DATE D'AFFICHAGE
24 Mai 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 14

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le :

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS*du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG*

L'an deux mil Vingt Trois, le Trente et Un Mai à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, HERBAUT Pierrette, RECLOUX Hélène, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard

Absents excusés :

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à Mme HERBAUT Pierrette
Mme DESROUSSEaux Patricia donne pouvoir de vote à Mme BULTEY Dominique
Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent
M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à Mme SCELLIER Fabienne
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis
M. REVEILLON Eric donne pouvoir de vote à M. DECALONNE Jean-Louis
Mme WAUCQUIER Isabelle donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

Absent :

A été nommé secrétaire : M. DELBROUCQ Damien

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de rectifier le sur-amortissement de plusieurs immobilisations.

Au cas d'espèce, le conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) propose de corriger les erreurs sur exercices antérieurs en situation nette, c'est-à-dire au sein du passif de haut de bilan (sans passage par le compte de résultat de la section de fonctionnement).

Aussi, il convient que le Conseil Municipal autorise Madame la Comptable de Villeneuve d'Ascq à rectifier ces sur-amortissements par opération d'ordre non budgétaire comme le préconise le CNoCP.

Les écritures sont les suivantes :

- Débit 28158 pour 1 145,00 € auxiliaisé « divers »
- Débit 28188 pour 155,00 € auxiliaisé « divers »
- Débit 28183 pour 784,21 € auxiliaisé « divers »
- Débit 28183 pour 84,40 € auxiliaisé « 2020/00038 »
- Débit 28183 pour 457,72 € auxiliaisé « 2020/00053 »
- Débit 28183 pour 137,25 € auxiliaisé « 2020/00054 »
- Débit 28183 pour 0,10 € auxiliaisé « 2008/00008 »
- Crédit 1068 pour 2 763,68 €

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

